

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2025 le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA25-E197

« Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements de loisirs et de culture pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **26 septembre 2025**.

---

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 29 septembre 2025

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj